

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-GARONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIAC-SUR-VENDINELLE

DCM N° 2025-20

Séance du 14 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Elus	15
En exercice	12
Présents	12
Votants	11
Absent	0

Date de convocation

2 avril 2025

Date d'affichage

2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle éponyme de la mairie, sous la présidence de Monsieur Roger PEDRERO, le Maire

Présents : Mesdames Colette BRUN, Véronique CHOLLET, Céline ESCUDIÉ, Véronique ROQUES, Simone SPADOTTO, Séverine TRUDGETT, et Messieurs Davy BRESSOLLES, Laurent DUPUY, Roger PEDRERO, Jacques PINEL, Vincent PRADELLES, Jean-Pierre SOUAL

Secrétaire de séance : Madame Véronique ROQUES

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2024

A la suite des réunions de travail du 05/03/2025 et du 19/03/2025 sur les finances 2024 de la commune, un extrait du Compte Administratif 2024 a été envoyé par mail, avec la convocation à la présente séance, aux membres du Conseil Municipal.

Sous la présidence de Madame Colette BRUN, première adjointe, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

- Dépenses : 1 169 457.88 €
- Recettes : 1 350 377.58 €
- Résultat d'exercice : 180 919.70 €

Investissement

- Dépenses : 1 473 577.28 €
- Recettes : 1 265 480.44 €
- Résultat d'exercice : -208 096.84 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 11 voix « POUR », 0 voix « CONTRE » et 0 voix d'« ABSENTION », le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,



Madame Véronique ROQUES

Le Maire,

